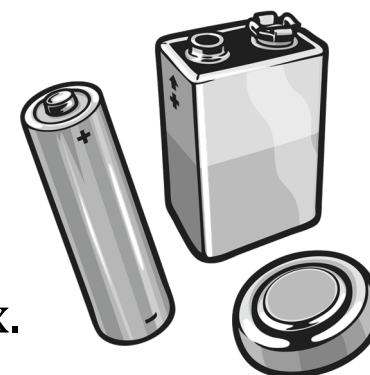




# QUE FAIRE DE VOS VIEILLES PILES?

Les piles sont considérées comme des résidus domestiques dangereux (RDD) dû à leur contenu en métaux lourds et leur corrosivité. Il est important de ne pas les jeter aux ordures puisqu'elles contribuent à la contamination du sol et des eaux.



## Où aller porter vos piles?

☆ Dans les bureaux de la MRC

☆ Dans les dépôts municipaux

☆ Dans les Écocentres

☆ Chez Jean Coutu à Baie-Saint-Paul

MRC de Charlevoix : 4, place de l'Église, Baie-Saint-Paul, G3Z 1T2

Téléphone : (418) 435-2639, poste 6012 Courriel : [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca) Site Internet : [www.mrccharlevoix.ca](http://www.mrccharlevoix.ca)